



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIERES
Séance du 7 septembre 2026

Le sept septembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur DRONNEAU Jacques, Maire.

Date de convocation : 03/09/2026

Nombre de membres en exercice : 19 - Présents : 17 - Votants : 19 – Quorum : 10

Présents : M Jacques DRONNEAU, Maire, M Stéphane LEMOINE, M Arnaud FRON, Mme Charlène MÉNARD, M Max BLANLOEIL, les adjoints au maire, Mme Laurel LAURENT, M Olivier CRÉMET, M Frédéric RAMBAUD, M Sébastien BERTRAND, M Jean-Charles ANTIER, Mme Laure PICARD-PHILIPPON, M Aurélien COUTEAU, Mme Edwige GROSS-MORAT, Mme Sophie LATOUR, Mme Magalie LYSANIUK, Mme MERIAU Anne Cécile, M BONNET François

Absents excusés : Mme Hélène QUÉMÉRÉ, Mme Emmanuelle RETIÈRE,
Pouvoir(s) : - Mme Hélène QUÉMÉRÉ donne pouvoir à Mme Magalie LYSANIUK,
- Mme Emmanuelle RETIÈRE donne pouvoir à Mme MERIAU Anne Cécile

Secrétaire de séance : Mme Edwige GROSS-MORAT

2026-09-07-001 Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 juillet 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-15,

Considérant que le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 juillet 2026 a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux en même temps que la convocation,

M. Le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal.

M. Le Maire demande aux conseillers de faire part de leurs observations éventuelles. Aucune observation ni remarque n'a été faite sur le procès-verbal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 juillet 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Registre certifié conforme,

La secrétaire de séance
Mme Edwige GROSS-MORAT

Le Maire
Jacques DRONNEAU